

le Pass Permanent

La couleur dans chaque case tarifaire indique la couleur de la zone de validité de ce tarif et des services associés .
(voir ci-après page "les zones et services")

LES TARIFS

Scolaires

DE 6 À 10 ANS INCLUS

9,20€/mois

DE 11 À 25 ANS INCLUS

BOUSIER / BÉNÉFICIAIRE CMUC

Collégien - lycéen

9,20€/mois

ENFANT FAMILLE NOMBREUSE

Collégien - lycéen issu d'une famille nombreuse
de 3 enfants minimum

14,60€/mois

AUTRES

Primaire - Collégien - Lycéen

18,30€/mois

Étudiants

Jusqu'à 25 ans inclus
et apprentis, stagiaires formation professionnelle, service civique

BÉNÉFICIAIRE CMUC

Bénéficiaire CMUC jusqu'à 25 ans inclus

9,20€/mois

ENFANT FAMILLE NOMBREUSE

issu d'une famille nombreuse de 3 enfants minimum

14,60€/mois

AUTRES

Etudiants ...

18,30€/mois

NOUVEAU

DÉPLACEMENTS MÉTROPOLITAINS

30,40€/mois

Pour tous

POUR TOUS

40€/mois

Soit 20€/mois déduction faite de la Prime transport *

**PASS INTEGRAL
AIX MARSEILLE PROVENCE**

68€/mois

Soit 34€/mois déduction faite de la Prime transport *



Séniors

Plus de 65 ans

NOUVEAU

DÉPLACEMENTS SUR MARSEILLE

et Allauch, Plan de Cuques et Septèmes-les-Vallons

20€/mois

NOUVEAU

DÉPLACEMENTS MÉTROPOLITAINS

30,40€/mois

Autres

DEMANDEUR D'EMPLOI

non indemnisé - jusqu'à 25 ans inclus

20€/mois

BÉNÉFICIAIRE CMUC

9,20€/mois
jusqu'à 25 ans inclus

20€/mois
à partir de 26 ans

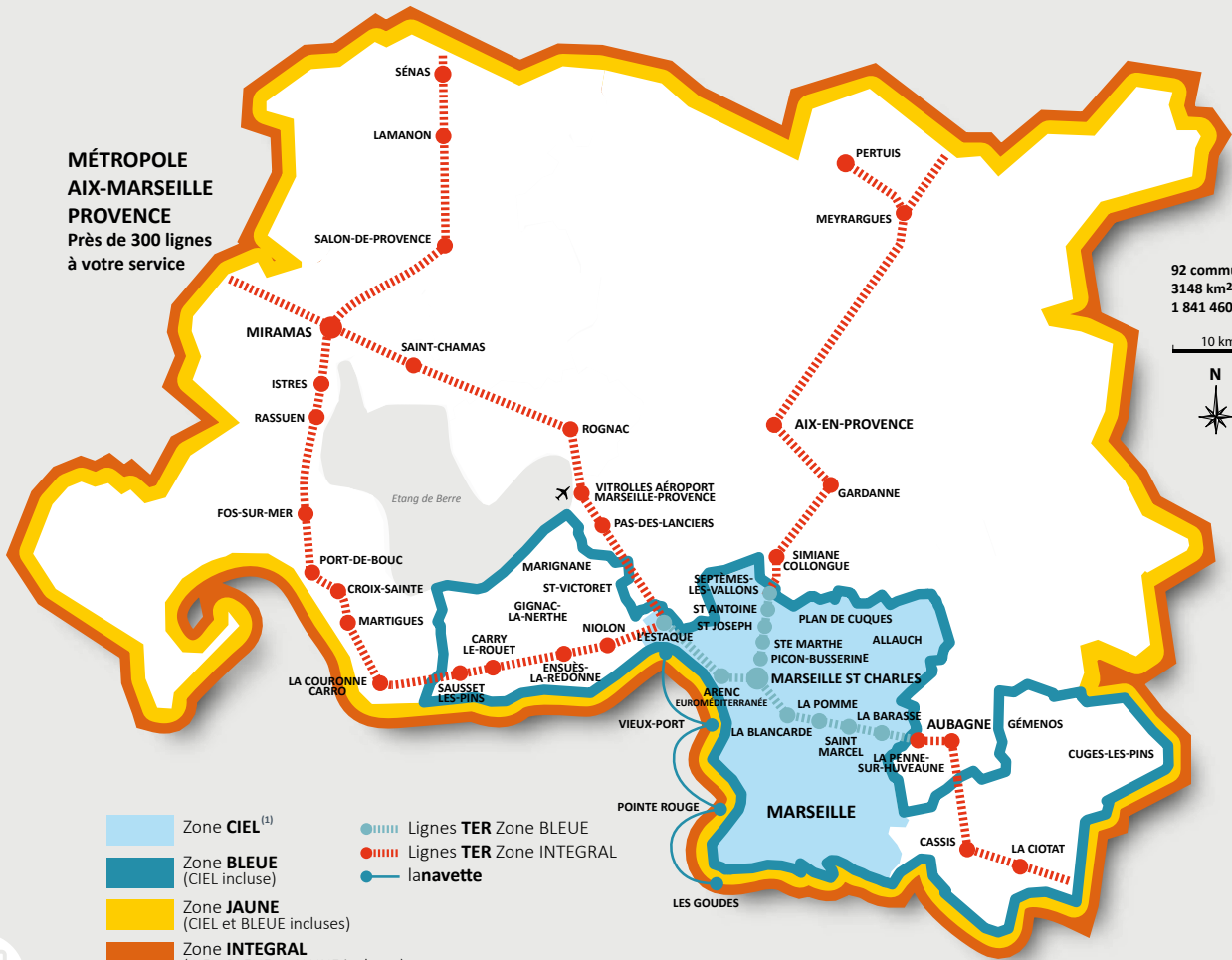
*Prime Transport : voir conditions sur rtm.fr

les zones et services

**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE**
Près de 300 lignes
à votre service

92 communes
3148 km²
1 841 460 habitants

10 km



- Zone **CIEL**⁽¹⁾
- Zone **BLEUE**
(CIEL incluse)
- Zone **JAUNE**
(CIEL et BLEUE incluses)
- Zone **INTEGRAL**
(CIEL, BLEUE et JAUNE incluses)
- Lignes **TER** Zone BLEUE
- Lignes **TER** Zone INTEGRAL
- lanavette**



ZONE CIEL ⁽¹⁾ =	RTM Bus Métro Tramway	lanavette Ferry Boat Parking relais	Cartreize 51 ⁽²⁾ -240 ⁽³⁾
ZONE BLEUE =	ZONE CIEL +	Ciotabus Bus des Collines Bus de la Côte Bleue Bus de la Marcouline Bus des Cigales Bus de l'Etang ZEN-5-6 ⁽⁴⁾ levélo ⁽⁵⁾ (abonnement à 1€ sur rtm.fr)	TER ●●●● (entre les gares de Marseille et jusqu'à Septèmes-les-Vallons)
ZONE JAUNE =	ZONE BLEUE +	Aix en bus Bus de l'Etang Gardanne en bus Lignes de l'Agglo Libébus Navettes aéroport Pays d'Aix Mobilité Pertuis en bus Ulysse	Cartreize levélo (abonnement gratuit sur levelo-mpm.fr) Nauti' Bus Martigues Parking relais Parcs à vélo Pays d'Aix
ZONE INTEGRAL =	ZONE JAUNE +	TER ●●●● (reliant les communes du territoire Métropolitain) Services d'été Navettes estivales de Cassis Le bus de la Plage (Berre, Vitrolles, Carry-Le-Rouet) Navette Napoléon (Istres- Port-Saint-Louis-du-Rhône) Navette Côte Bleue (à partir d'Istres)	

(1) Le Pass Sénior donne accès au TER (entre les gares de Marseille et jusqu'à Septèmes) et au Vélo (abonnement à 1€ sur rtm.fr) - (2) De Saint-Charles jusqu'à Septèmes-les-Vallons
(3) De La Fourragère jusqu'à l'arrêt «La Solitude» - (4) Dans le périmètre des communes Gignac-La-Nerthe, Saint-Victoret et Marignane - (5) Uniquement avec les pass Annuel et Permanent

documents et justificatifs

A joindre à l'adhésion et à renouveler avant la date de fin de validité de chacun.

Pour le payeur

- RIB, RIP ou RICE.
- Photocopie recto verso de la pièce d'identité du payeur (CNI, passeport ou carte de séjour (récépissé non valable), en cours de validité).
+ fournir un extrait k-bis ou statuts de l'association, si personne morale (le payeur est une entreprise ou une association).

Pour le titulaire du Pass Permanent

- Photocopie recto-verso de la pièce d'identité (si le titulaire ne possède pas de carte de transport).

Aucun justificatif.

Notification d'attribution de bourse émanant du Ministère de l'Éducation Nationale et délivrée par l'établissement scolaire ou l'Académie ou attestation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie faisant mention de la CMUC en cours de validité (à la date d'activation du Pass).
+ certificat de scolarité (si + de 17 ans).

Photocopie du ou des livrets de famille (responsables légaux et totalité des enfants) + certificat de scolarité (si + de 17 ans)
Dans le cas où les responsables légaux des enfants membres de la famille ne disposent pas de livret de famille commun (les deux noms sur le même livret) fournir en plus des livrets de famille individuels, les justificatifs de vie commune : certificat de concubinage et attestation de domicile aux deux noms (ex : facture EDF, contrat de location) ou contrat Pacs.

de 11 à 16 ans inclus : aucun justificatif.

de 17 à 25 ans inclus : certificat de scolarité pour l'année scolaire en cours.

Attestation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie faisant mention de la CMUC en cours de validité (à la date d'activation du Pass).

Photocopie du ou des livrets de famille (responsables légaux et totalité des enfants) + justificatif étudiant, apprenti, stagiaire formation professionnelle, service civique (voir détail ci-dessous). Dans le cas où les responsables légaux des enfants membres de la famille ne disposent pas de livret de famille commun (les deux noms sur le même livret) fournir en plus des livrets de famille individuels, les justificatifs de vie commune : certificat de concubinage et attestation de domicile aux deux noms (ex : facture EDF, contrat de location) ou contrat Pacs.

Photocopie recto verso de la carte d'étudiant ou d'apprenti de l'année scolaire en cours ou document remis par l'organisme de formation professionnelle agréé mentionnant les dates du stage, pris en charge par une collectivité ou photocopie du contrat d'engagement mentionnant les dates et le lieu du service civique.

Aucun justificatif.

Aucun justificatif.

Aucun justificatif.

Aucun justificatif.

Notification de refus d'ARE (Attestation Retour à l'Emploi) datée de moins de 3 mois, délivrée par pôle emploi.

Attestation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie faisant mention de la CMUC en cours de validité (à la date d'activation du Pass).

